

INFOFOON: 078 15 40 25 • E-MAIL: [allocationsfamiliales@xerius.be](mailto:allocationsfamiliales@xerius.be) • SITE WEB: [www.xerius.be](http://www.xerius.be)  
1030 BRUXELLES 269, Rue Royale • 2000 ANTWERPEN Brouwersvliet 4 bus 3 • 9000 GENT St.-Pietersplein 60 A bus 1 •  
3511 HASSELT Kuringersteenweg 392 • 2200 HERENTALS Augustijnenlaan 2 A • 8500 KORTRIJK Kennedypark 33 B •  
2800 MECHELEN O.L.-Vrouwestraat 85 • 2300 TURNHOUT Vogelzang 1 bus 1

### Concerne: Paiement de vos allocations familiales sur un compte à vue à l'étranger

Madame, Monsieur,

Si vous le souhaitez, nous pouvons payer vos allocations familiales belges sur un compte à vue à l'étranger. Le versement de vos allocations familiales sur un compte à vue est plus sûr, plus rapide et généralement plus avantageux. Renseignez-vous auprès de votre banque.

Conformément à la législation belge, les allocations familiales sont **payées à la mère** ou à la personne qui la remplace dans le ménage. Le montant peut donc uniquement être versé sur un **compte à vue à son nom**.

Vous pouvez nous communiquer le numéro du compte au moyen du formulaire ci-joint. La case inférieure doit être complétée par votre banque. Si vous ne nous renvoyez pas le formulaire, nous payerons les allocations familiales par mandat international.

Pour toute question éventuelle, vous pouvez vous adresser au gestionnaire de votre dossier au numéro de téléphone susmentionné.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Xerius Caisse d'Allocations Familiales

